

Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de Madame Ziva Tavcar – « Promouvoir et développer le bien-être des Boélands »

Au Conseil Communal de La Tour-de-Peilz,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La commission s'est réunie le 22 septembre 2022 et était composée comme suit :

Mesdames Gabrielle Heller (LV), présidente
 Brigitte Fahrni Chiusano(PLR)
 Christine Hausherr-de-Maddalena (PLR) en remplacement de Monsieur François Costa
 Valentine Schmidhauser (PSDG)
 Ziva Tavcar (PSDG)

Messieurs Jean-Wilfried Fils-Aimé (LCIVL)
 Héraclès Dellas (UDC)

Monsieur Vincent Bonvin est présent en tant que Municipal de la jeunesse et de la culture, le dicastère qui serait chargé de mettre en œuvre les travaux en vue d'obtention du label « *Communes en santé* ».

Il excuse son chef de service qui connaît bien la procédure, car il a travaillé à Prilly qui est une commune en cours de labellisation.

Le service de M. Bonvin est par ailleurs enthousiaste pour cette démarche.

Nos échanges de commission débutent par une présentation succincte, mais complète faite par Madame Villa, la responsable du programme d'Unisanté (www.labelcommunesante.ch).

Le label « *Communes en santé* » existe depuis 2010, il a été initié par Promotion Santé Valais.

Il est gratuit et ouvert à toutes les communes quelle que soit leur taille.

Actuellement 60 communes ont obtenu le label « *Communes en santé* » dont 16 dans le canton de Vaud.

L'objectif du label est, d'une part, de valoriser ce que la commune a déjà mis en place en matière de promotion et maintien de santé de la population et, d'autre part, permettre de faire un inventaire précis de ces mesures avec l'objectif d'identifier les points qui pourraient être développés ou améliorés.

La procédure de mise en œuvre (inventaire, échanges avec Unisanté, etc.) dure environ 6 mois.

L'inventaire des mesures débiterait par le service de M. Bonvin et la démarche ferait ensuite le tour de tous les services.

Le service de Monsieur Bonvin prévoit l'engagement d'un civiliste (coût estimé d'environ 15.000 Francs), qui assumerait ce travail autour de la labélisation qui est estimé à minimum deux semaines.

Après cette phase de mise en œuvre qui a effectivement un coût, le suivi et le renouvellement sont moins coûteux.

Actuellement le renouvellement se fait tous les 3 ans, mais ce sera probablement tous les 5 ans dans un futur proche, dès lors que le travail pour ce renouvellement est jugé trop lourd par les communes labellisées s'il doit être effectué tous les 3 ans.

Ce label est une occasion de dialoguer avant tout et il permet l'accès à l'expertise d'Unisanté, ce qui est aussi possible sans labellisation, mais ce sont des services très chargés et qui priorisent leur intervention dans les communes adhérant au programme.

Il est également une excellente occasion d'échanger avec d'autres communes et de s'inspirer d'idées de mesures faites ailleurs.

En outre il donne la possibilité de rendre visible ce que la Municipalité fait en matière de promotion de santé de la population.

Unisanté s'engage également, via son site internet, à relater, si la commune le souhaite, les mesures implémentées.

M. Bonvin y voit également un outil d'aide pour élaborer des stratégies de promotion et maintien de la santé dans notre commune.

Les échanges entre les commissaires soulèvent les points suivants :

L'importance de la promotion de la santé et la prévention des maladies de civilisation fait l'unanimité et la démarche paraît intéressante pour toutes les personnes présentes.

La question de la plus-value du label fait débat.

Certains commissaires estiment que la commune a déjà mis en place de nombreuses mesures. Est-ce qu'il faut vraiment une démarche de ce type qui, par ailleurs, n'est pas totalement gratuite. Unisanté et nos services communaux sont financés par les impôts.

Un commissaire relève que le fait de mettre un label sur un problème de santé publique ne le résout pas.

Une commissaire mentionne toutefois que la démarche ne prétend pas à cela, le but étant d'encourager les communes à mettre en place des mesures favorisant la santé.

La majeure partie des commissaires soutiennent cette démarche de labellisation qui donne l'opportunité d'établir un inventaire complet et précis qui permet une valorisation plus documentée des mesures déjà en place et souvent assumé, pour une partie, par un tissu associatif comme par exemple les clubs de sport.

Le temps consacré de manière plus consciente permet en effet d'élaborer des mesures avec une vision plus globale et, le cas échéant, de mieux les défendre et de les coordonner.

La majorité des commissaires adhèrent à cette démarche, estimant que ce label se fait dans un dialogue et qu'il est conçu comme un véritable soutien aux communes.

Le vote final se fait à 4 voix pour et 3 voix contre.

La commission recommande donc au conseil, vu que ce postulat a été porté à l'ordre du jour, d'accepter le postulat de madame Ziva Tavcar et d'autoriser la Municipalité à entamer les démarches en vue de l'obtention du label « *Communes en santé* ».

La Tour-de-Peilz, le 2 octobre 2022

Pour la Commission :

Gabrielle Heller

Postulat : Promouvoir et développer le bien-être des Boéland•es

En 2021, il y a 59 communes du canton du Valais, de Genève, du Jura et de Vaud qui ont obtenu le label « Commune en santé »¹. Introduit pour la première fois dans le canton du Valais en 2010, ce label présente les avantages suivants :

- Il permet de communiquer à ses citoyennes et citoyens ce qui se fait au niveau communal en matière de la promotion de la santé.
- Par ce label, la commune peut identifier à l'aide d'un inventaire ce qui pourrait être amélioré au niveau de la promotion de la santé de sa population.
- En plus, la commune peut également bénéficier de l'aide d'Unisanté (Centre universitaire de médecine générale et santé publique – Lausanne) pour développer son offre et profiter des bonnes pratiques du réseau des communes qui ont déjà obtenu ce label qui est octroyé sur la base d'une, deux ou trois étoiles.

Actuellement, 15 communes du canton de Vaud ont obtenu le label « Commune en santé ».

L'ensemble du processus de labellisation est gratuit et son obtention prend entre 9 et 12 mois.

Comment ce label est-il mis en place ?

La commune, avec l'aide d'Unisanté, dresse un inventaire de toutes les mesures de promotion de la santé mises en œuvre ou soutenues dans 6 domaines d'action, à savoir : (i) politique communale, (ii) offres de loisirs, (iii) famille et solidarité, (iv) école, (v) santé au travail et (vi) espaces publics.

Par exemple, au niveau de la politique communale, la commune peut s'engager à mettre sur pied une commission des aînés / de la jeunesse, des animations socio-culturelles ou à proposer un soutien financier pour des activités présentes sur le territoire communal.

La commune s'engage à réaliser au moins une mesure pour chacun de 6 domaines d'action de promotion de la santé. Si des inventaires existent déjà, il convient simplement de les répertorier, de les rendre visibles et de les compléter le cas échéant. Ceci a, par exemple, permis à la ville de Gland de réduire le processus de mise en place du label de 3 mois.

En obtenant le label « Commune en santé », la commune communique son engagement en faveur de la qualité de vie et montre ainsi qu'elle est un acteur clé de la promotion du bien-être physique, mental et social de ses habitant-e-s.

Je demande dès lors à la municipalité d'examiner l'opportunité pour la commune d'obtenir le label « Commune en santé » puis, cas échéant, d'engager les démarches en vue de l'obtention du label en question.

Je souhaite que ce postulat soit transmis à une commission ad hoc pour examen.

Ziva Tavcar

¹ www.labelcommunesante.ch